

14 bâtiments scolaires contenant de l'amiante seront entièrement assainis

La Municipalité de Lausanne va procéder à la 1^{ère} étape d'assainissement des bâtiments communaux contenant de l'amiante. Sur un total de 147 bâtiments ou aménagements recensés, elle en a déjà analysé une trentaine. Les résultats montrent que des travaux sont nécessaires mais qu'aucun danger n'est encouru par les utilisateurs des bâtiments. 14 établissements scolaires seront assainis en priorité durant les périodes de vacances scolaires.

La Municipalité a entrepris dès 1985 un dépistage systématique des bâtiments communaux susceptibles de contenir de l'amiante. La création d'un groupe «amiante» lui a permis de mettre rapidement en chantier le déflocage de plusieurs ouvrages. En 2003, des résidus amiantés ont été découverts lors de la rénovation du collège d'Entre-Bois, rappelant que si l'amiante est interdit en Suisse depuis plus de dix ans, sa présence dans de nombreux bâtiments est encore bien réelle. Après avoir effectué les travaux nécessaires dans le collège, la Municipalité a réactivé le groupe «amiante» pour mener un dépistage élargi des bâtiments propriété de la Ville et lancer une campagne d'information aux entreprises de la construction et au personnel communal chargé de l'entretien des bâtiments.

Ces actions ont permis d'identifier 147 bâtiments ou aménagements qui, en raison de leur date et type de construction, requièrent une analyse et, le cas échéant, un assainissement. 29 d'entre eux, dont 14 établissements scolaires, ont déjà été examinés. Les résultats obtenus ne font pas apparaître de fortes concentrations d'amiante qui nécessiteraient des mesures immédiates. Des travaux d'assainissement devront toutefois être entrepris dans un délai de un à cinq ans.

aucun danger pour les usagers

Les éléments repérés qui contiennent de l'amiante en faible quantité sont, à la connaissance du groupe «amiante», souvent agglomérés à un autre matériau et disséminés dans les bâtiments. Il s'agit d'isolants dans les locaux techniques, de carton amianté sur des éléments électriques, de plaques de revêtement de sol ou encore de plafonds. Il n'y a toutefois aucun risque pour les personnes fréquentant les bâtiments tant qu'aucun travail de percement ou de destruction n'est entrepris sur les éléments amiantés.

La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit de deux millions de francs pour mettre en œuvre l'assainissement des 14 bâtiments scolaires et financer la suite des analyses. Les travaux, complexes mais soumis à des règles strictes, seront entrepris durant les périodes de vacances scolaires. Ils consisteront à supprimer tous les éléments visibles pouvant contenir un certain pourcentage d'amiante. Sur plusieurs ouvrages, l'assainissement des éléments amiantés sera inclus dans des travaux d'entretien déjà planifiés qui feront l'objet de préavis séparés.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00**

Le préavis n° 2006-7 est disponible sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 23 février 2006

